

DECRET N° 94-166 du 6 Juin 1994

Chargeant Monsieur Théodore HOLO,  
Ministre Chargé des Relations avec le  
Parlement, Porte-Parole du Gouverne-  
ment de l'intérim de Monsieur Rigobert  
LADIKPO, Ministre de l'Industrie et  
des Petites et Moyennes Entreprises  
pour compter du 23 Mai 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 94-135 du 06 Mai 1994 portant attributions du Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 23 Mai 1994, Monsieur Théodore HOLO, Ministre Chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises pendant l'absence de Monsieur Rigobert LADIKPO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 6 Juin 1994

Pour le Président de la République, Chef  
de l'Etat, Chef du Gouvernement et par  
délégation, le Ministre d'Etat à la  
Présidence de la République, chargé de  
la Coordination de l'Action Gouvernemen-  
tale et de la Défense Nationale,

  
Désiré VIEYRA, -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MERR-DN 4 SGG 4 MIPME-MRP 4 AUTRES  
MINISTERES 17 DEPARTEMENT 6 JORB 1.-